

Prescription et pratique des vaccinations

EXTRAIT DE L'ARRETE DU 12 OCTOBRE 2011 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 4 FEVRIER 2013

La prescription des vaccins- sous forme monovalente ou associée - chez les femmes contre les pathologies suivantes:

1. tétanos,
2. diphtérie,
3. poliomyélite,
4. coqueluche (vaccin acellulaire),
5. rougeole
6. oreillons
7. rubéole,
8. hépatite B,
9. grippe,
10. vaccin préventif contre lésions du col de l'utérus (HPV),
11. Infections invasives par le meningocoque C,

La prescription des vaccins auprès des nouveau-nés :

1. vaccin et immunoglobulines anti-hépatite B,
2. BCG.

EXTRAIT ARRETE DU 22 MARS 2005 MODIFIE PAR ARRETE DU 10 JANVIER 2011

La pratique de la vaccination auprès des femmes :

- ✓ *Auprès des femmes, la sage-femme est habilitée à réaliser les vaccinations suivantes :*
- ✓ *Vaccinations contre la rubéole, la rougeole et les oreillons ;*
- ✓ *Vaccination contre le tétanos ;*
- ✓ *Vaccination contre la diphtérie ;*
- ✓ *Vaccination contre la poliomyélite ;*
- ✓ *Vaccination contre la coqueluche par le vaccin acellulaire ;*

- ✓ Vaccination contre l'hépatite B ;
- ✓ Vaccination contre la grippe ;
- ✓ Vaccination contre le papillomavirus humain ;
- ✓ Vaccination contre le méningocoque C.

La pratique de la vaccination auprès des nouveau-nés :

Auprès des nouveau-nés, la sage-femme a la faculté de réaliser la vaccination par le BCG ainsi que la vaccination contre l'hépatite B en association avec des immunoglobulines spécifiques anti-HBs chez le nouveau-né de mère porteuse de l'antigène anti-HBs.